

à Monsieur le Préfet
Préfecture de Loire-Atlantique
BP 33515
44035 NANTES Cedex 1

Objet : Demande d'audience à propos de l'état sanitaire de la Population de la CARENE

Monsieur Le Préfet

Dans un courrier daté du 6 mai 2019 resté sans réponse, nos trois associations vous rappelaient les craintes qu'elles exprimaient depuis un certain nombre d'années quant à l'état de santé de la population de la CARENE, particulièrement celle riveraine d'industries rejetant dans l'atmosphère nombre de polluants dangereux pour la santé humaine. Nous vous demandons, comme 2000 autres pétitionnaires, de mettre en place une étude épidémiologique permettant de faire le lien entre la pollution de l'air que nous respirons et l'état de santé inquiétant des travailleurs et habitants exposés à cette pollution.

Les craintes que nous exprimions dans ce courrier résultaient non seulement des retours empiriques que pouvaient nous faire un certains nombres de riverains de ces industries mais aussi d'un certain nombre d'études validant ces retours comme

- le diagnostic de l'Observatoire Régional de la Santé de novembre 2013 sur l'observation de la santé des Nazairiens
- le diagnostic santé 2017 établi par l'Agence Régionale de Santé et l'Observatoire Régional de la Santé sur la population de CAP Atlantique et de la CARENE

Ces deux études révélaient déjà des chiffres inquiétants mais le focus établi par l'ARS et l'EPIC sur les seuls habitants de la CARENE et présenté lors de la réunion organisée par vos services le 10 septembre 2019 a mis à jour des chiffres plus alarmants encore.

Le constat exposé ce 10 septembre 2019 ne peut pas et ne doit pas rester lettre morte comme ceux de 2013 et de 2017, et nous n'accepterons pas qu'il soit cette fois encore enterré dans un « nouveau » Contrat local de santé alors que les précédents de 2015 et de 2018 ont laissé s'aggraver la situation.

Nous souhaitons une prise en compte réelle de cet état sanitaire catastrophique, et la mise en œuvre d'actions concrètes de la part des pouvoirs publics et des organismes en charge de la santé des populations sur notre territoire. Plusieurs de ces actions relèveraient de votre autorité :

- La mise en place de l'étude épidémiologique que nous réclamons depuis plusieurs années
- Le contrôle effectif des entreprises polluantes et particulièrement celles qui ne respectent pas la législation
- La mise en place d'une réelle politique de limitation à court terme des rejets polluants des entreprises de l'agglomération
- Soumettre à autorisation les ICPE qui relèvent de la simple déclaration depuis l'arrêté d'avril 2019 alors qu'elles rejettent des produits CMR dans l'environnement
- Stopper l'implantation de nouvelles ICPE à proximité de zones habitées
- Refuser les augmentations des droits à polluer pour les ICPE existantes

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous accorder une audience pour examiner chacun de ces points et nous faire part de l'avancement des différentes actions que vous auriez déjà entreprises.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

A saint Nazaire, le 16 Octobre 2019

Christian QUELARD pour VAMP
Stéphane BODINIER pour l'ADZRP
Yannick MAGNE, Pour l'association des habitant du village de Gron.

Correspondance :

Vivre à Méan-Penhoët c/o Maison de Quartier • 1, rue Emile Combes • 44600 Saint-Nazaire vivreameanpenhoet@gmail.com

ADZRP c/o Maison des associations – Rue des métairies • 44480 Donges adzrp@laposte.net

Association des habitants de Gron 48 rue de la paix • 44550 Montoir de Bretagne assoc.habitants.gron@gmail.com